

## FORMULAIRE DE PROCÈS VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### ÉCOLE / RPI

NOM <b>École primaire Georges Pompidou</b>	DATE DE LA RÉUNION <b>8 mars 2021</b>
COMMUNE (S) <b>Les Ormes 86220</b>	

### Participants

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
<b>En présentiel</b> Mme Sophie GERVAIS Mme Dany VIVIER  <b>En distanciel</b> Mme Marie PINDON Mme Carine BOIRY PLISSON M Maxime LHUILLIER Mme Isabelle DA SILVA  <b>Absences</b> Mme Sandrine MESTAIS	<b>Présidente</b> Mme ROBIN  <b>Enseignantes en présentiel</b> Mme PRONNIER Mme TARTIERE  <b>Enseignantes en distanciel</b> Mme MASSUARD Mme LE DÛ Mme VARLET  <b>Excusé.e.s</b> M PAQUET, IEN Mme CHAUDUN	<b>Mairies</b>  Mme CURIEN, adjointe à l'enseignement <b>Commune des Ormes</b>  <b>Excusé.e.s</b> Commune d'Antogny le Tillac	

### Ordre du jour

1. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021-2022
2. Le marché de printemps
3. Les sorties scolaires

## 1. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021-2022

**Effectifs actuels : 141 + 3 TPS**

Répartition

TPS	<b>3</b>
PS	<b>6</b>
MS	<b>15</b>
GS	<b>13</b>
CP	<b>22</b>
CE1	<b>20</b>
CE2	<b>17</b>
CM1	<b>22</b>
CM2	<b>26</b>

Radiations : 5

Départs : 26 Cm2

Arrivées : Ports de Piles : **6** enfants (CP)  
Antogny le Tillac : **1** (PS)  
Les Ormes : **10**

	Montées pédagogiques	Arrivées	TOTAL
<b>TPS</b>			
<b>PS</b>	3	<b>11</b>	
<b>MS</b>	6		
<b>GS</b>	15		
<b>CP</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	
<b>CE1</b>	22		
<b>CE2</b>	20		
<b>CM1</b>	17		
<b>CM2</b>	22		
<b>Effectifs prévisionnels rentrée 2021-2022</b>	<b>118</b>	<b>17</b>	<b>135</b>

**Dans l'éventualité d'une fermeture de classe** : la moyenne d'élèves par classe serait de **22,5**.

L'équipe enseignante a commencé à réfléchir à différents scénarios de répartition des élèves.

### **Dates d'inscription**

A la mairie : du 6 au 16 avril.

A l'école : du 26 au 30 avril sur rendez-vous.

**Accueil des nouveaux élèves** (PS et CP) en juin, la date sera communiquée par les enseignantes.

- CP sur une matinée
- Accueil des familles et des enfants un soir après la classe.

## 2. Les sorties scolaires

A l'heure actuelle, les écoles du département sont toujours soumises aux recommandations du 21/9/2020.

Par décret du Premier Ministre (n° 2020-1153 du 19 septembre 2020), le département de la Vienne est placé en « zone de circulation active du virus » (ZCA).

Ce classement entraîne la mise en place de mesures sanitaires spécifiques afin de limiter la propagation du virus et d'assurer la protection des citoyens.

Dans ce contexte, les sorties et voyages scolaires de vos écoles et établissements **dans le département de la Vienne** sont autorisés.

En revanche et afin de limiter le risque de diffusion hors département, celles envisagées **en dehors du département de la Vienne** sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Les sorties et voyages pour lesquelles un avis favorable avait déjà été émis ne pourront donc pas avoir lieu à compter de la date d'exécution du décret, soit le 21 septembre 2020.

### Sorties envisagées

#### Cycle 1

Journée au centre équestre de la forêt de Moulière.

#### CP & CE1

Sortie à la vallée des singes (période 5)

#### CE2

Sortie à la minoterie à Lésigny : visite théâtralisée du site animalier

#### CM1

Sortie au Clos Lucé & au château d'Amboise (en mai) – annulé hors département

#### CM2

Classe transplantée de 4 jours au centre équestre de la forêt de Moulière

#### Cycle 3

Sortie vélo sur route (en période 5)

## 3. Le marché de printemps

Contrairement aux années précédentes, en raison des mesures sanitaires, le marché de printemps ne pourra pas se dérouler à l'école. L'équipe enseignante a néanmoins décidé de maintenir cette « tradition ». Chaque enfant réalisera donc un objet à l'école qui sera rapporté à la maison. La participation financière des familles sera laissée libre. L'argent collecté par le marché de printemps alimentera la coopérative scolaire.

### Information complémentaires

- Une salle au-dessus de la bibliothèque a été aménagée pour les interventions du RASED.
- Le site Internet de l'école est hébergé sur une nouvelle plateforme. Voici l'adresse pour y accéder : [Ecole Georges Pompidou - Les Ormes \(ac-poitiers.fr\)](http://Ecole Georges Pompidou - Les Ormes (ac-poitiers.fr))

### Communication municipalit 

- Le stade sera   nouveau accessible aux  l ves   compter du mois d'avril.
- Confirmation du changement de tous les rideaux (budget 26,400 euros) + pose d'un film occultant sur les fen tres non  quip es de rideaux (restauration scolaire).
- La cuisine sera repeinte.
- Rappel : pour tout ce qui concerne les demandes travaux : transmettre une liste   la mairie.

Date de la prochaine r union du conseil d' cole : 14 juin   18h00.

Fait aux Ormes le 8 mars 2021

La pr sidente  
Sylvie ROBIN

La secr taire de s ance  
H l ne Varlet